

Préavis municipal n° 07 - 2011

Relatif à la décoration centrale du giratoire de la Gare

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à la réglementation en vigueur, la Municipalité soumet à votre approbation la pose d'une œuvre d'art sur le centre du giratoire de la Gare.

◊ Préambule

Le giratoire de la gare, après toutes les péripéties que nous ne rappellerons pas ici, a été inauguré le 1^{er} septembre 2010. La Municipalité a décidé d'y créer une décoration centrale pour soigner l'accueil dans notre village lorsque l'on vient du pied du Jura.

♦ Situation

La pose d'une décoration n'était pas prévue dans le devis initial du Giratoire de la Gare, d'où ce préavis.

Provimi Kliba a proposé à la Municipalité de lui donner deux anciennes meules. Elles ont été le point de départ de la conception d'une œuvre, illustrant bien le côté industriel du quartier, et tout spécialement la première industrie sise sur le cours de la Venoge.



♦ Caractéristiques techniques

L'œuvre d'art comprend 3 éléments distincts :

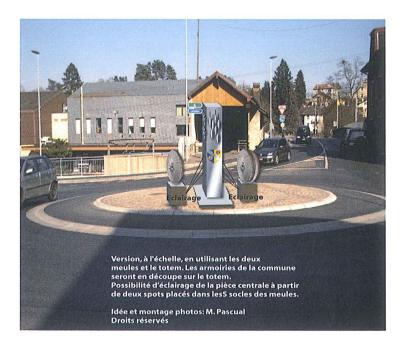
- 1. L'élément central de l'œuvre est un totem d'une hauteur de 4.00 m. et de 50 cm de large. Il sera fixé sur un socle carré de 80 cm de côté. Il bénéficiera d'un éclairage à l'intérieur du tube.
- De chaque côté du totem, il sera installé les meules offertes par Provimi Kliba. La première meule de 130 cm de diamètre, pesant environ 300 kg, sera posée sur un cube en inox de 80 cm de côté.
- 3. La seconde meule de diamètre identique à la première, mais pesant environ 500 kg, sera également posée sur un cube en inox de 80 cm de côté.

En ce qui concerne le raccordement électrique, une sortie du réseau avait été préalablement installée au centre du giratoire. De ce fait, aucune nouvelle fouille ne sera exécutée pour le raccordement de l'éclairage du totem.

De plus, le giratoire se situe sur une route d'approvisionnement de type III. A savoir que tous les éléments, sur et en bordure de route, seront aménagés de sorte que les transports exceptionnels d'un poids total allant jusqu'à 90 t. aient la possibilité de circuler sur cet axe. De ce fait, l'ensemble de l'œuvre d'art sera installé de manière à ce qu'il puisse être en tout temps démonté et réinstallé. Les éléments en contact avec le sol seront donc vissés sur des socles en béton à construire.

♦ Fournisseur

Lors du Conseil communal du 20 juin 2011, il vous a été présenté des photomontages relatifs aux projets que la Municipalité avait demandés à deux artistes différents. Votre choix s'est clairement porté sur le projet de M. Manuel Pascual, lequel fait l'objet de ce préavis.



♦ Coût total

L'offre faite par Monsieur Manuel Pascual, peintre et sculpteur à Gland, s'élève à CHF 42'600.-, TVA incluse. Il convient de rajouter les frais de raccordement d'électricité, estimés à environ CHF 5'000.-. Tenant compte des divers et imprévus, le montant total est arrêté à CHF 50'000.-.

♦ Financement communal

Etant donné que la trésorerie le permet, et que nous disposons d'un fonds de réserve pour travaux d'utilité publique de CHF 50'000.- qui peut être utilisé pour l'amortissement de cette dépense, il n'y aura pas de recours à l'emprunt.

♦ Plafond d'endettement

Cet investissement n'était pas prévu dans la planification financière 2006-2011. Il sera toutefois entièrement amorti par prélèvement sur un fonds de réserve et payé par la trésorerie courante, ce qui n'aura pas d'incidence sur le plafond d'endettement.

Charges budgétaires annuelles

Cet investissement sera payé et amorti, il n'y aura ainsi pas de charges d'amortissement et d'intérêt de la dette.

Les nouveaux frais de fonctionnement qui se présenteront seront pour l'essentiel les frais d'éclairage.

Compte tenu de la rareté de passage de convois spéciaux, aucun montant spécifique n'est porté en compte.

♦ Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 07 - 2011, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

tenant compte que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011 prévue dans le préavis 11-2006 et acceptée par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006, mais qu'étant donné son financement par la trésorerie courante il ne touche pas le plafond d'endettement

décide

- 1. d'autoriser la Municipalité à faire poser une œuvre d'art au milieu du giratoire de la Gare ;
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 50'000.- TTC pour cet aménagement ;
- 3. d'amortir le coût total par un prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique (9.282.06) de CHF 50'000.-, et de financer la dépense par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

√I. Hautier

La syndique:

S. Nussbaum

La secrétaire :

Municipale à convoquer : Madame Isabelle Gay-Crosier